



**DEVENEZ
POLICIER**

GARDIEN DE NOTRE PAIX

devenirpolicier.fr

**RECRUTEMENT
CADET**

– INSCRIPTIONS JUSQU'AU 31 MARS 2020 –

0800 22 0800

Service & appel
gratuits

POLICE NATIONALE



Les cadets de la République de la police nationale : un recrutement sans condition de diplôme !

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Les gardiens de la paix accomplissent les missions opérationnelles de la police nationale : ils sont au cœur des métiers de **la sécurité publique** (assistance aux personnes, prévention, dissuasion et répression des actes de délinquance...) des **compagnies républicaines de sécurité** (maintien de l'ordre, compagnies autoroutières, secours en haute montagne, sauveteur en mer), de la **police aux frontières** (contrôle des flux migratoires, lutte contre le travail clandestin...), de la **police judiciaire** (travail d'investigation, lutte contre le crime organisé), du **renseignement**.

Devenir gardien de la paix nécessite de passer un concours administratif très sélectif, accessible sous condition de diplôme (baccalauréat).

La police nationale recrute et emploie également des adjoints de sécurité (ADS) : contractuels de droit public (durée de trois ans renouvelable une fois) chargés d'assister les gardiens de la paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles.

L'institution propose un dispositif intégrant à la fois la formation à l'emploi d'ADS et une préparation au concours de gardien de la paix. Il s'agit des cadets de la République. ***Relevant de l'égalité des chances, ce dispositif est accessible sans condition de diplôme !***

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Il faut être de nationalité française, âgé de 18 à 30 ans, avoir et une bonne condition physique, avoir accompli la Journée défense et citoyenneté et être de bonne moralité.

Les épreuves de sélection (épreuve de photo langage, tests psychotechniques, épreuves sportives, entretien avec un jury) sont organisées dans une école nationale de police.

FORMATION

Les cadets de la République incorporent l'école de police début septembre.

Pendant une année, le cadet bénéficie d'une formation en alternance :

En lycée professionnel (12 semaines) : communication écrite et orale, culture générale, mathématiques, français, sport, langue vivante.

En école de police (28 semaines) formation professionnelle à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité et préparation aux épreuves écrites, orales et physiques du concours de gardien de la paix.

En service de police 7 semaines de stage pratique. (1 semaine découverte, 2 semaines d'observation, 4 semaines d'adaptation).

CARRIÈRE

Pendant sa scolarité, le cadet perçoit une allocation d'études de 569 €. Il peut être hébergé gratuitement en internat.

Dès la fin de sa scolarité, il obtient le statut et l'emploi d'adjoint de sécurité pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois (rémunéré 1271 euros nets par mois). Il est affecté dans le département qu'il aura choisi lors de son inscription. Il peut surtout se présenter au concours interne de gardien de la paix pour lequel il aura été préparé.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2020. Les dossiers sont téléchargeables sur le site www.lapolice.nationalerecrute.fr et à renvoyer auprès de l'école de police rattachée au département de candidature. L'inscription est possible également en ligne. Les sélections se dérouleront dans la continuité des inscriptions afin de permettre une **incorporation le 01 septembre 2020.**

DÉPARTEMENT	NOMBRE DE POSTES	ÉCOLE DE POLICE
ARDENNES	2	École nationale de police de REIMS
MARNE	5	
HAUTE-MARNE	1	
MEURTHE ET MOSELLE	9	
MEUSE	1	
MOSELLE	12	
AUBE	1	École nationale de police de SENS
COTE D'OR	4	
NIÈVRE	1	
YONNE	1	
DOUBS	3	École nationale de police de MONTBÉLIARD
JURA	1	
BAS-RHIN	10	
HAUT-RHIN	7	
HAUTE SAÔNE	1	
SAÔNE-ET-LOIRE	1	
TERRITOIRE DE BELFORT	1	
VOSGES	1	

CONTACT - INFOS

03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr